



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL37-DE



Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD  
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
31 à la délibération 42  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

### **37. MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA LE GRAND LUX**

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique des Herbiers.

Au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, par délibération n°1 du 20 mars 2017, l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN a été choisie comme délégataire de l'aménagement et de l'exploitation du futur cinéma des HERBIERS. Un contrat de délégation a été signé le 21 avril 2017, celui-ci précise à l'article 21 les attendus de la Ville en matière de tarification, ainsi que les tarifs applicables à l'ouverture du complexe.

Conformément au contrat de délégation de service public susmentionnée, il appartient au Conseil municipal d'approuver les évolutions de tarifs du cinéma demandées par le délégataire.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

### **TARIFS Grand Lux (application au 9 juillet 2025)**

**Tarif normal** : 9,50 €

**Tarif réduit** : 7,20 € (titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé)

**Tarif étudiant et -18 ans** : 5,70 € (sur présentation d'un justificatif)

**Tarif abonné** : 5,00 € (réservé aux possesseurs de la Cinécarte)

**Tarif - 14 ans** : 4,50 € (sur présentation d'un justificatif)

**Tarif Dimanche Matin** : 5,50 € (pour tous les plus de 14 ans)

**Supplément 3D** : 2,00 €

#### **LA CINECARTE**

Les spectateurs peuvent bénéficier du tarif Abonné grâce à la Cinécarte proposée par le cinéma. Elle leur permet d'accéder à toutes les séances au tarif abonné de 5 € sur une période de 6 ou 12 mois.

**Cinécarte normale** : 9.50 € (6 mois) / 16€50 (12 mois)

**Cinécarte réduite** : 7.50 € (6 mois) / 12€50 (12 mois) (pour les **65 ans et +, moins de 25 ans, demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif du mois en cours, titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé**)

Cette carte est strictement personnelle.

#### **CADEAUX**

**Pochette KDO 5 places** : 43€, soit 8,60€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois à partir du lendemain de la date d'achat.

**Place KDO à l'unité** : 9,50€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois minimum à partir de la date d'achat.

#### **Tarifs pour les CSE**

Le Grand Lux propose des  **carnets de 20 tickets CSE** au prix de **136€**

Soit **6€80 par ticket** (dont 0.60€ de frais de gestion)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du complexe cinématographique,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 19 juin 2025,

Vu le rapport de Fanny GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'approuver les nouveaux tarifs du cinéma le Grand Lux applicables à compter du 9 juillet 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Bernadette RIVIÈRE  
Secrétaire de séance



15 JUIL. 2025

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

